



Lettre ouverte à Monsieur Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Monsieur le Ministre,

L'ensemble des syndicats signataires expriment leur étonnement devant votre absence d'expression vis-à-vis des annonces sur la réforme de la voie professionnelle. Les personnels des lycées professionnels découvrent au fil des interventions présidentielles les mesures phares d'une réforme qui s'impose sans concertation : augmentation de 50 % de la durée des stages, gratification des élèves, révision des cartes de formation et autonomie des établissements.

L'augmentation du temps de stage entrainera moins d'heures d'enseignement dans nos lycées. Quelles seront les disciplines définies comme « fondamentales » ? Que deviendront alors les collègues des disciplines abandonnées ? La volonté de renvoyer la ventilation du volume d'enseignement général au niveau local impliquerait une remise en cause du caractère national des diplômes professionnels. Nos organisations syndicales sont fermement attachées au principe d'égalité de notre école républicaine et revendiquent le maintien d'une grille horaire nationale pour toutes les filières professionnelles. Elles sont attachées à la dimension émancipatrice de la formation des jeunes à laquelle participent toutes les disciplines.

La diminution du temps scolaire et la disparition de certaines formations avec la restructuration des cartes de formation percuteront les enseignant-es de matières professionnelles pour qui le président a déjà annoncé un vaste plan de reconversion. L'expérience vécue dans ce domaine par nos collègues de Gestion-Administration nécessite des engagements fermes du ministère pour permettre de vraies reconversions et se donner les moyens d'une vraie politique RH.

Pour nos organisations, la carte des formations doit évoluer dans l'intérêt général du pays au prisme des grands enjeux écologiques, de la prise en charge du grand âge, de la nécessaire réindustrialisation, du numérique... D'aucune façon, elle ne doit se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises : chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

Nombreuses sont les entreprises qui ne peuvent pas proposer à nos élèves l'intégralité des plateaux techniques et des activités développées dans leur filière professionnelle. Seuls les lycées professionnels forment à l'ensemble des savoirs et savoir-faire indispensables à l'obtention d'un diplôme et à une meilleure insertion professionnelle ou à des poursuites d'études réussies.

Ce projet veut imposer dès la classe de 5^{ème} de collège un dispositif « avenir » consistant à dédier une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers et les entreprises. Pour nos organisations il faut renforcer les missions et le nombre de personnels d'orientation et préparer les collégien-nés à tous les parcours d'orientation sans exception.

Monsieur le Ministre, nos organisations syndicales attendent des réponses de votre part aux inquiétudes d'une profession déjà fatiguée et malmenée par la réforme de 2018.

Pour les organisations syndicales signataires,

Catherine Prinz de la CGT

Sigrid Gérardin de la FSU

Pascal Vivier du SNETAA-FO

Stéphane Crochet de l'UNSA

Guillaume Lefèvre du SNALC

Théo Roumier de Sud Éducation

Pascal Moncey de la CNT